

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

- **TAXES** : En vertu des lois fiscales canadiennes, tout achat effectué chez Paraski Plein-Air est assujéti à la TPS (taxes sur les produits et services) et à la TVQ (taxe de vente du Québec).
- **NON REMBOURSABLE** : Tout achat effectué chez Paraski Plein-Air est non remboursable. En cas d'annulation du cours en paraski due aux mauvaises conditions météorologiques, il est de la responsabilité du paraskieur de réserver une autre date de son choix (selon disponibilité).
- **SAISON D'ACTIVITÉ DE PARASKI PLEIN-AIR** : La saison d'opération est de la mi-décembre à la mi-mars. La date du début et de la fin de la saison peut varier en fonction des conditions météorologiques nécessaire à la pratique du sport.
- **PRIX ET PROMOTIONS** : Tout les prix et promotions peuvent changer à tout moment et sans préavis.
- **MODE DE PAIEMENT** : Nous acceptons les paiements en argent comptant sur le lieu de l'activité, visa ou mastercard en ligne.
- **RÈGLEMENTS** : Nul n'a le droit de pratiquer ou participer aux activités sur les terrains de Paraski Plein-Air sans avoir payé son cours, sa carte de membre saisonnier ou accès journalier vendu pas Paraski Plein-Air.
- **VALIDITÉ ET EXTENSION DES COURS EN PARASKI** : 1 an à partir de la date d'achat. Au cours de cette période de validité, vous devez téléphoner chez Paraski Plein-Air pour réserver votre place en vue de profiter de votre cours en paraski. Si la journée de votre réservation l'activité est annulée en raison de mauvaises conditions météorologiques, il est de votre responsabilité de reprendre un rendez-vous, dans la période de validité, afin de réaliser l'activité à nouveau.
- **RÉSERVATION** : Le paraskieur doit réserver son activité payé au moins 48 heures d'avance (selon disponibilité) mais recommandons 1 à 2 semaines à l'avance.
- **ANNULATION D'UNE RÉSERVATION** : Vous devez aviser Paraski Plein-Air au moins 24 heures d'avance pour annuler votre activité. Dans le cas contraire, l'absence du paraskieur rendra son activité payé nul et non avvenu. S'il y a annulation du cours due aux mauvaises conditions météorologiques, il est de votre responsabilité de reprendre un rendez-vous, dans la période de validité, afin de réaliser l'activité à nouveau.
- **CONFIRMATION DE VOTRE PRÉSENCE** : Le jour précédent votre activité, vous devez confirmer votre présence par téléphone. Cette étape est très importante, car votre absence le jour de votre cours rendrait votre activité payé nul et non avvenu.
- **RECONNAISSANCE DU RISQUE** : Chaque paraskieur doit, avant son cours de paraski, l'obtention d'une carte de membre ou l'accès journalière, lire, comprendre et signer le document d'acceptation de responsabilité, des risques et la clause de renonciation. Pour les personnes d'âges mineurs, le consentement et la signature d'un parent est exigé.
- **ANNULATION DU COURS** : Paraski Plein-Air se réserve le droit, en tout temps, d'annuler un cours due aux mauvaises conditions météorologique, par manque de vent ou de neige et de sécurité insuffisante. Cette annulation peut survenir à tout moment avant ou pendant l'activité. Dans le cas d'une annulation, Paraski Plein-Air n'assumera aucuns frais

de déplacement, d'hébergement ou tout autre frais des paraskieurs. Votre activité reste toutefois valide durant sa période de validité.

- SEMAINE : Du lundi au vendredi sauf jours fériés et la relâche scolaire.
- FIN DE SEMAINE : samedi, dimanche, jours fériés et relâche scolaire.